Image not found or type unknown

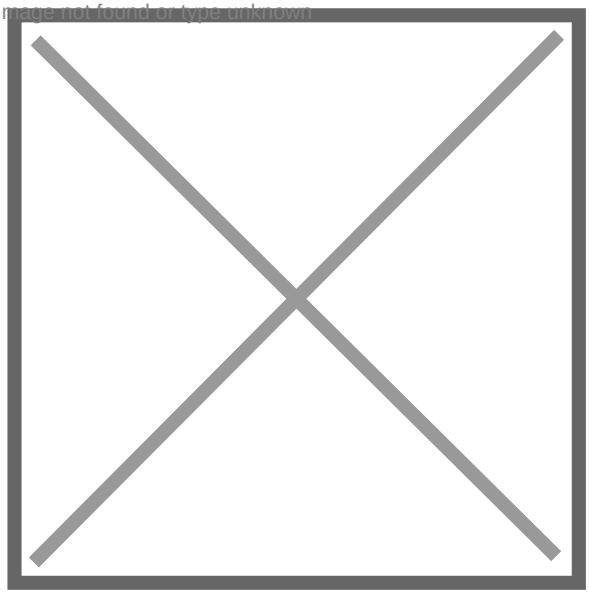

# Litige avec le responsable de mon auto ecole

Par **alex59430**, le **23/02/2011** à **10:50**

Bonjour,
je suis inscrite dans une auto ecole,j'ai versé 350 euros,j'ai fait 30 heures de conduite a l'obtention de mon code mais suite a un petit problème financier,je n'ai pas pu solder mes heures,donc je suis encore redevable a mon auto ecole de 700 euros.Mais je n'étais pas sur le point de passer ma conduite j'avai encore 10 heures de conduite supplémentaires a effectuer mais mon moniteur n'a pas voulu continuer a me faire conduire,il m'a mis au huissier et même si je lui regle ce que je lui doit il ne veut plus de moi dans son auto ecole et en plus il refuse de me rendre mon dossier,je ne sais plus quoi faire ,je voulai trouver un arrangement de paiement et quil me rende mon dossier pour que je puisse aller dans une autre auto ecole mais il ne veut pas,en attendant,le temps passe et il ma resta un an et demi pour passer ma conduite apres mon code ne sera plus valable,que dois je faire est ce que mon auto ecole a le droit de sequestrer mon dossier?aidez moisvp merci cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés